

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^l
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.
9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

SAUMUR.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Affaire de Montreuil-Bellay. — Affiliation à la société
secrète la Marianne.

AUDIENCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1855.

A onze heures le tribunal entre en séance, M. le
Procureur impérial prend les conclusions suivan-
tes :

La société secrète, dite la *Marianne*, existe dans
le canton de Montreuil-Bellay; elle y a étendu ses
ramifications par des affiliations certaines; elle a eu
des réunions fréquentes, tenues la plupart du temps
chez le nommé Goron; elle y a discuté, préparé
ses résolutions de meurtre et de dévastation.

Une propagande active s'est faite non-seulement
à Montreuil, mais dans les communes environnan-
tes; l'autorité municipale en était informée depuis
longtemps, et surveillait dans les intérêts des ad-
ministrés.

Tous les dénommés ci-après en faisaient partie.
— Leur conduite, leurs propos contre le Gouver-
nement établi, contre la personne de l'Empereur,
leurs préparatifs, leurs projets criminels impru-
dement annoncés, publiés, ne permettent pas
d'en douter.

Il y a un an environ un nommé David, dont les
rapports intimes avec Huard, sont de notoriété
publique, et qui est aujourd'hui en Australie,
proposait à Bertrand de faire partie de cette so-
ciété de la *Marianne* et lui expliquait les avantages
qu'il devait en retirer.

Les hommes les plus ardents trahissaient son
existence, ce qu'elle devait faire... Duret, nouvel-
lement arrivé de Paris, en disant que la capitale al-
lait se soulever, et à son signal, la France entière.
— Marchais, Panneau, Guiffard, Ropequiau, Tes-
sier père, Tessier fils, Gallard, en faisant des pré-
paratifs, en s'armant, en révélant hautement les
projets criminels qui devaient passer bientôt à l'exé-
cution. — Tessier père, particulièrement, en an-
nonçant le jour qui, par une coïncidence remar-
quable, se rapporte à l'époque de l'insurrection
d'Angers du 26 août dernier.

Enfin, ce même jour 26 août, à dix heures et
demie du soir, une réunion des affiliés, une ving-
taine environ, étaient réunis dans la rue, vis-à-vis
la maison de Goron. On y délibérait, et, tandis que
Goron versait du vin, en disant: *buons, ça nous
mettra en train*, il se décidait qu'on s'emparerait
d'abord de la gendarmerie, du juge de paix, du
commissaire de police.... que dix hommes iraient
au château de la Salle, chez M. de Caqueray; dix à
Coux, chez M. de Crozé; dix chez M. Delage. —
Huard, Goron, Fillion, Couineau, Moulin, Gal-
lard, figuraient dans cette réunion. Dagot n'a fait
qu'y passer, mais il a dit: « Je suis avec vous: quand
vous serez prêts, je suis prêt. »

Le mouvement, ainsi préparé à Montreuil,
n'était pas isolé. Il se rattachait au mouvement des
affiliés d'Angers. Aussi, dans la nuit du 26 au 27
août, voit-on le nommé Clair partir, secrètement,
avec un homme hautement compromis, à cinq
heures du matin, en voiture, pour Saumur; arri-
ver dans cette ville, y rester presque la journée
entière et repartir dans la soirée, emportant évi-
demment contre-ordre après la nouvelle reçue de
l'échec d'Angers.

Toutes ces circonstances montrent la *Marianne*
à Montreuil et l'affiliation de tous les inculpés.

Mais d'autres faits sont révélés, par l'information,
à la charge particulière de quelques-uns des incul-
pés.

Le 12 juin dernier, Tessier père proférait pu-
bliquement des paroles injurieuses à la personne

de l'Empereur, disant qu'il était un S...., un B....,
un C.... Le 28 août il disait, en lieu public, et en
faisant allusion à l'affaire avortée d'Angers, qu'un
nouveau coup se préparait, qu'il ne tarderait pas;
que de différentes villes, Niort, Parthenay, Bres-
suire, des ouvriers marchaient et se concentraient
à Caen et à Rouen, pour la mise à exécution de ce
deuxième coup.

Duret, tout nouvellement arrivé de Paris, disait
dans ces derniers mois que tout allait chavirer,
qu'à Paris les ouvriers étaient sans ouvrage, mé-
contents, que la capitale allait donner le signal et
que tout se leverait en même temps.

Guiffard et Panneau jetaient la terreur dans le
pays, disant publiquement, notamment dans les
premiers jours du mois d'août dernier, que très-
prochainement, on irait pendant la nuit frapper aux
portes et qu'on tuerait à coups de marteaux ceux
qui viendraient ouvrir.

Ropequiau, vers le mois d'avril dernier, profé-
rait en public des cris séditieux, de nature à trou-
bler la paix publique, vociférait ces paroles: vive
la République! elle va donc venir!

Goron, aux vendanges de 1853 notamment,
commettait le même délit d'excitation à la haine
des citoyens entr'eux, disant que les prêtres ga-
gnaient trop, et vociférait des paroles injurieuses
contre les nobles.

D'où il résulte:

- 1^o Contre Huard,
Dagot,
Fillion, Jean,
Goron,
Couineau,
Duret,
Moulin,
Clair,
Marchais,
Panneau,
Guiffard,
Gallard,
Ropequiau,
Tessier, père,
Tessier, fils,

Le fait d'affiliation à une société secrète, à la
Marianne, délit prévu par les art. 15 du décret du
28 juillet 1848, et 1^{er} du décret du 25 mars 1853;

- 2^o Contre Tessier père,

Le fait d'outrage public à la personne de l'Empe-
reur et celui de publication de nouvelles fausses
tendant à troubler la paix publique, délits prévus
par les art. 1^{er} du décret du 11 août 1848, 1^{er} de
la loi du 27 juillet 1849, et 15 de la loi du 17 fé-
vrier 1852;

- 3^o Contre Duret,
Guiffard,
Panneau,

Le même fait de nouvelles fausses tendant à trou-
bler la paix publique, prévu et puni par les mêmes
lois;

- 4^o Contre Ropequiau,
Goron,

D'avoir publiquement proféré des cris et tenu
des discours de nature à troubler la paix publique
et à exciter la haine des citoyens entre eux, délits
prévus par l'art. 7 décret du 11 août 1848.

Nota. — Au cours des débats M. le Procureur
impérial a abandonné la plainte d'affiliation qu'il
avait portée contre Duret, Guiffard, Panneau,
Moulin, Marchais, Gallard, Ropequiau, Tessier
père et fils.

Interrogatoire des Prévenus.

1^o Victor-Emile HUARD, âgé de 33 ans, menui-
sier à Montreuil.

Huard n'est affilié à aucune société secrète; il

est vrai qu'il fréquente le cabaret de Goron, mais
jamais il n'a tenu ni entendu tenir dans cette mai-
son des propos hostiles au Gouvernement. — Le
jour de la Saint-Lubin, Duret est resté avec lui un
quart d'heure à boire chez Goron, mais n'a pas dit
un mot du Gouvernement.

Huard croit qu'il se trouvait chez Goron la veille
des événements d'Angers, parce qu'il y allait tous
les jours. Moulin, son ouvrier, y était aussi. —
A 10 heures, Goron leur enjoignit de sortir; il res-
tait 3 bouteilles à boire, elles furent emportées et
bues dans la rue; Goron en rapporta une autre qui
fut bue également. Buons, dit-on, car il faut prendre
courage. On venait de dire combien il était
malheureux que la vie fût si chère, et on avait
ajouté qu'il fallait prendre courage, que les prix du
travail augmenteraient insensiblement. Du reste,
il n'a pas connaissance que Clerc ait fait ou non
le voyage de Saumur, le 27 août. — Il n'a fait au-
près de Bertrand aucune démarche pour l'affilier.
S'il est allé à Paris, c'est qu'il accompagnait
David, son ami, et qu'il voulait s'arranger avec
Egon, lui céder son atelier.

2^o Urbain DAGOT, âgé de 28 ans, propriétaire à
Montreuil:

« Je ne suis affilié à aucune société secrète, je n'ai
entré que deux fois dans ma vie dans le cabaret de
Goron. — Le dimanche 26 août, j'étais à l'as-
semblée du Puy-Notre-Dame, je n'en suis sorti qu'à
dix heures et demie ou onze heures du soir; je n'ai
pas rencontré un homme en entrant à Montreuil.
Le lendemain 27, j'étais à Cerçay pour mes affai-
res. Je nie tout propos injurieux contre le Gouver-
nement, qu'on voudrait m'imputer. — Il est vrai
que j'ai été condamné en police correctionnelle pour
délit d'offense envers la personne de l'Empereur. »

3^o Jean-Eugène FILLION, âgé de 35 ans, tonne-
lier à Montreuil.

Fillion n'est pas affilié, ne va pas six fois par an
chez Goron; le 26, notamment, il n'y était pas. —
Il n'a jamais tenu de mauvais propos, et n'en a pas
entendu tenir à Duret.

4^o Louis GORON, âgé de 33 ans, cabaretier-cafe-
tier, à Montreuil:

« Je ferme régulièrement ma maison tous les
soirs à 10 heures. — Le 26, je fermai de même; je
n'ai pas entendu, dans la journée, ce jour-là, qu'il
ait été tenu de mauvais propos; jamais je n'ai en-
tendu parler d'association, jamais je n'ai ouï dire
qu'on dût s'emparer de la gendarmerie, du juge
de paix, du commissaire de police, et faire le pil-
lage dans les principales maisons du pays. — Le
26, il est vrai, j'ai donné une bouteille de vin
dans la rue, à ceux que j'avais renvoyés, mais je
n'ai rien dit. »

5^o Amant COUINEAU, âgé de 33 ans, maçon à
Montreuil.

« J'ignorais la *Marianne*, jusqu'au jour de mon
interrogatoire, j'allais souvent chez Goron, mais
je n'y ai jamais entendu de propos contre le Gouver-
nement; jamais je ne me suis occupé de politi-
que. Je me rappelle que le 26, dix heures étant
sonnées, nous avons bu une bouteille dans la rue;
je ne me souviens pas avoir dit, en entendant les
conversations des autres: *Je m'en vais, tout cela
n'est rien de bon.* »

6^o Henri DURET, 27 ans, maréchal à Montreuil.

« Je suis arrivé de Paris, le 16 septembre. — Le
lendemain, j'entrai chez Goron, parce que sa femme
a été ma bonne dans mon enfance, mais je n'ai
parlé ni à Huard, ni à Fillion, ni à Gallard de
projets de révoltes à Paris; j'ai dit seulement qu'il
y avait à Paris des ouvriers en prison, parce qu'ils
avaient voulu être augmentés; que l'ouvrage allait
mal.

7° Jean-Baptiste MOULIN, menuisier, chez Huard, à Montreuil :

« Je travaille chez Huard, depuis le mois de juillet ; j'allais souvent chez Goron, jamais je n'y ai entendu tenir de mauvais propos ; je ne suis affilié à aucune société ; — personne n'a cherché à m'affilier. »

8° Pierre CLAIR, âgé de 52 ans, cultivateur, à Méron :

« Je ne sais ce qu'est la *Marianne*, — c'est chez Goron que je vais le moins souvent à Montreuil : je n'y étais pas le 26. Le 27, je suis venu à Saumur, en passant par Montreuil : c'est la route que nous suivons. J'ai caché mon voyage à ma femme, parce que devant prendre une voiture, je ne voulais pas qu'elle sût que j'allais faire cette dépense. — C'était mon procès qui nécessitait ce voyage. M. Bry n'en finissait pas, je venais consulter M. Chedeau. J'ai dîné à la *Boule-d'Or*, à Saumur, avec Panneau, qui m'accompagnait ; je ne sais quelle auberge a désigné Panneau pour notre dîner, mais j'ai dit la vérité ; j'ai rentré de bonne heure chez moi, ce jour-là, à soleil couchant ; il est vrai, qu'en parlant, Panneau n'est monté en voiture, avec moi, qu'après du pont, et il a descendu au même endroit en revenant. Si j'ai dit d'abord que Panneau n'avait pas fait le voyage avec moi, c'est que M. le juge l'avait désigné par son surnom de Calabre. Le 26, j'étais à Montreuil, et je n'ai vu ni M. Bry, ni M. Poynot. »

9° Jean MARCHAIS, âgé de 23 ans, cultivateur et carrier à Montreuil :

« Je ne suis affilié à aucune société ; je n'allais pas deux fois par mois chez Goron. — Il est vrai que j'avais un pistolet, mais ce n'était pas pour tuer qui que ce soit. — J'ai chargé Royer de me le faire raccommoder, parce que un jour il était tombé en morceaux dans mes mains. — Depuis le raccommodage, il n'a jamais été chargé, ni par Bertrand, ni par d'autres. — Jamais je n'ai porté plainte contre le Gouvernement ; au contraire, depuis le règne de l'Empereur, je gagne bien ma vie, 3 et 4 fr. par jour. — Je nie tous les propos injurieux et hostiles qu'on m'imputerait. »

10° Joseph-Antoine PANNEAU, âgé de 35 ans, cultivateur au Vaudelenay.

Panneau ne connaît pas la *Marianne*, ne fréquente aucun cabaret, n'a pas mis le pied chez Goron depuis six ans, n'a pas tenu les propos qu'on lui impute. — Si le propriétaire l'accuse de cela, c'est que Guiffard et lui Panneau n'ont pas voulu travailler pour rien. — Ce propriétaire a profité de l'affaire d'Angers pour les dénoncer. — Il se rappelle que Guiffard, voyant dans la cour des canards manger du blé, dit : « Oh ! si les soldats de Crimée les avaient, ça les aiderait à bûcher dans la chair humaine. » — Il n'a point dit qu'il irait frapper aux portes la nuit, et que ceux qui viendraient ouvrir ne pourraient plus avertir les autres.

11° Pierre-Hilaire GUIFFARD, âgé de 40 ans, cultivateur au Vaudelenay :

« Je travaille depuis deux ans chez M^{me} Dujarry ; je n'ai point tenu les mauvais propos qu'on m'impute ; — je n'ai point dit qu'on irait frapper aux portes la nuit, qu'on assommerait avec des marteaux ceux qui viendraient ouvrir, et qu'ils n'avertiraient pas les autres ; — je n'ai jamais dit que je ne serais heureux que quand je pourrais bûcher dans la chair humaine ; — j'ai dit seulement que si les soldats de Crimée avaient les canards de la cour, ça les aiderait à bûcher là-bas dans la chair humaine. »

« Je me rappelle qu'un jour, ayant une altercation avec Maitreau, je lui reprochai de ne pas faire pousser du blé ; — Maitreau me dit : « il y en a assez pour toi. — C'est vrai, ai-je dit, il faudrait qu'il valût 10 francs le boisseau. — Je n'ai pas mis le pied dans le café de Goron, depuis cinq ou six ans. »

12° René-Urbain GALLARD, âgé de 35 ans, marchand au Vaudelenay :

« Je n'ai été qu'une fois chez Goron, le dimanche d'avant notre arrestation ; — je n'ai tenu aucuns propos offensants ; — il est vrai que la boîte de charrette qu'on a trouvée chez moi était foncée et percée, mais je ne l'avais pas comme arme ; pres-que toutes les boîtes sont percées ainsi, et on es-sien peut toujours servir de classe. — Il est faux que j'aie monté cette boîte sur un banc, que je l'y aie attachée avec une chaîne ; — il est faux aussi que j'aie dit que je la destinais à balayer dans les rues les jambes de ceux qui ne pensaient pas comme nous ; je n'ai jamais dit que je fabriquais de petites masses ou marteaux pour assommer les gens, et je n'en ai jamais fabriqué. »

13° André ROPEQUIAU, âgé de 50 ans, cultivateur au Vaudelenay.

Il n'est point affilié, n'a jamais bu chez Goron, n'a point tenu de propos alarmants, — n'a pas voté aux élections, — a rendu son fusil de garde na-

tionale, n'a jamais eu de lance chez lui, nie tout ce qu'on lui impute.

13° Louis TESSIER père, âgé de 60 ans, marchand de biens au Vaudelenay :

Je n'ai jamais tenu les propos injurieux ou alarmants qu'on m'impute ; — j'ai intérêt au maintien de l'ordre, je gagne de l'argent ; je ne suis point affilié, je n'ai jamais entendu parler de la *Marianne*.

— Je n'étais pas à Montreuil lors des événements d'Angers ; je n'ai point dit, avant ces événements, que bientôt il y aurait un coup, et, après, je n'en ai point annoncé un second ; — je n'ai point parlé d'ouvriers se rendant à Caen ou à Rouen pour ce second coup. — Il est vrai que j'avais un fusil, il m'avait été donné par M. Goupil, qui l'avait acheté à une vente ; — je n'ai jamais tiré un coup de fusil. »

15° Jean TESSIER fils, âgé de 29 ans, cultivateur au Vaudelenay,

N'est affilié à aucune société secrète ; il est vrai qu'il a un pistolet, qu'il l'a fait réparer, mais il n'a jamais parlé de s'en servir pour faire sauter la cervelle de qui que ce soit, et n'a tenu aucun propos contre le Gouvernement.

Audition des témoins à charge.

Louis-Delphin BERTRAND, actuellement à Bordeaux.

« J'ai travaillé pendant 2 ans à Montreuil, et je fréquentais le café Goron, où se trouvait toujours nombreuse réunion. David était du nombre des habitués ; il essaya plusieurs fois de m'affilier à la société la *Marianne*. Il me disait que si les choses allaient bien, nous serions heureux, nous ne travaillerions que 2 jours par semaine. — Huard tenait à peu près les mêmes discours que David. »

« Le 26 août dernier, je revenais de l'assemblée du Puy-Notre-Dame, lorsqu'en arrivant à Montreuil, je vis, dans la rue, à la porte de Goron, un groupe d'hommes ; il était environ 10 heures ou 10 heures et demie. J'avançai et reconnus Huard et son ouvrier. Goron sortit, apporta une bouteille, et dit : « Buvez un coup, ça nous mettra en train. » Il était question, d'envoyer dix hommes au château de la Salle, dix à Coux, dix aux Ruaux, de s'emparer et de se défendre des propriétés ; d'autres devaient faire main-basse sur la gendarmerie, le juge de paix et le commissaire de police. Couineau, entendant ces propos, dit : « Il n'y a rien de bon là dedans, je m'en vais. » Quelqu'un de la bande me dit alors : « Il faut que tu marches avec nous, ou bien nous saurons à quoi nous en tenir. » En disant cela on fit, avec le bras, le geste de me mettre en joue. M. Dagot vint à passer à pied, il dit, sans s'arrêter : « Quand vous serez prêts, je le serai, » il venait d'en bas. »

« J'ai eu l'occasion de voir Gallard ; il parla politique, et me raconta qu'il avait arrangé une boîte de charrette, avec laquelle il pourrait balayer, dans les rues, les jambes de ceux qui ne penseraient pas comme lui. Marchais me pria aussi d'aller chercher chez Barrier un pistolet qu'il lui avait donné à raccommoder, dans le but de s'en servir quand la République serait venue ; je l'ai refusé. — J'ai vu aussi Fillion, il était avec Duret ; celui-ci a dit que l'ouvrage ne marchait pas à Paris, qu'il fallait se tenir sur ses gardes. La semaine d'après, Ropequiau se vantait d'avoir une lance et d'être prêt à marcher avec les camarades. Tessier père et fils, si la République venait, se chargeraient de l'ad-joint, lui brûleraient la cervelle. Je suppose que Marchais, Ropequiau, Gallard, Tessier père et fils, faisaient partie de la société la *Marianne*, parce qu'ils cherchaient à m'entraîner avec eux. »

« Je ne connais pas la personne qui simula de me mettre en joue ; je crois qu'elle était de Saumur ; elle portait une espèce d'habit ; deux autres m'ont fait la même menace. — Huard ne m'a fait aucune proposition d'affiliation, mais il était avec des gens qui cherchaient à m'affilier. »

François CHEDALET, gendarme à la résidence de Montreuil.

Ce témoin raconte comment ayant rencontré Bertrand, cet homme lui a fait les dépositions que vient de renouveler le témoin. Il en a fait part à ses chefs : — de la l'instruction commencée. — D'après ce qu'il a ouï dire, le témoin croit qu'il y a à Montreuil 80 affiliés. — Il interprète la conduite de Couineau autrement que Bertrand. — Couineau ne disait pas grand chose, mais montrait de l'entêtement. Moulin, ouvrier de Huard, entendait tout et ne disait rien. Le témoin ne sait rien de Duret, rien de Fillion. Il regarde comme des hommes dangereux, sur ce qu'on lui a dit, Huard, Tessier, Ropequiau. — Ne sait rien de Guiffard, de Panneau du Vaudelenay, de Goron qui passe pour un homme franc.

Edouard TILLION, commissaire de police à Montreuil.

Le témoin explique que depuis 2 ans il soupçon-

nait à Montreuil une société secrète. Huard lui paraît dangereux ; Moulin, son ouvrier, n'est pas ce qu'il y a de mieux. Fillion a toujours paru au témoin affilié à la *Marianne*. Il connaît peu Gallard, chez lequel il a trouvé la pièce ou boîte. Il ne connaît pas Guiffard ; il n'a connu Panneau qu'à l'occasion de David. Il a ouï dire que Duret, qui lui est inconnu, avait rapporté de fausses nouvelles. Tillion raconte comment Bertrand a été amené à lui faire les révélations qu'il a répétées devant le Tribunal ; il ajoute qu'on lui a rapporté la conversation de Tessier père, lorsqu'après les événements d'Angers, voyant passer des ouvriers sur la route, il avait dit qu'ils allaient à Caen et à Rouen pour un second coup qui ne manquerait pas. Charrier a dit au témoin que Tessier fils aurait dit que, si l'affaire d'Angers eût réussi, on aurait saccagé pendant la nuit. C'est Tessier fils qui a cherché à affilier Bazille ; celui-ci n'a pas voulu être affilié.

Pierre ROYER, gendarme à Montreuil.

Royer a vu, le 26, un rassemblement à la porte de Goron ; il a passé au milieu, il n'a pas vu Dagot, il n'a rien entendu, on ne lui a rien dit ; quelques personnes se sont séparées lorsqu'il passait. C'étaient toujours les mêmes individus qui se réunissaient chez Goron, il n'y a jamais vu Dagot. Les habitués tantôt buvaient, tantôt jouaient.

François REGNIER, gendarme à Angers.

Le témoin se trouvait accidentellement à Montreuil le 26 août ; plusieurs des prévenus avaient alors la réputation de faire partie de sociétés secrètes ; deux surtout, Huard et Goron passaient pour très-hostiles au Gouvernement ; il ne sait tout cela que par ouï-dire.

Femme BOUILLEAU, à Montreuil.

Cette femme, voyant beaucoup d'allées et venues le dimanche 26 août, a dit à sa voisine : Il y a donc quelque chose de nouveau, car ils mouvent bien. — Elle voulait parler de ceux qui, dans le pays, passent pour rouges. Elle a ajouté : « Si j'étais homme, je saurais où ils se réunissent. Elle n'a pas vu Duret, elle ne peut désigner aucun de ceux qu'elle a vus. »

Alexis-Delphin POYNOT, notaire à Montreuil.

Le témoin arrivait de Paris ; il ne sait s'il a vu Clair le 26 août. Il ne sait rien sur le voyage à Saumur de cet homme ; mais il connaît parfaitement Tessier père : il ne sait que du bien de ce prévenu ; jamais, à sa connaissance, il ne s'est occupé de politique. Depuis 1848 même, il a refusé de voter, parce que, dit-il, tout cela m'est égal, ce qu'il me faut, c'est vendre du bien.

V° RENARD, sans profession, à Montreuil :

« Le 26 août, dans la journée, j'ai remarqué beaucoup d'allées et venues. Je fus effrayée parce qu'on les dit d'une société rouge, et qu'ils feraient du mal ; je dis : « Il y a quelque chose qui se passe, il y a trop de mouvement. Je ne fus plus étonnée de cela quand je connus, le lendemain, les affaires d'Angers. »

EGRON, menuisier à Montreuil :

Le dimanche 26, Clair a demandé au témoin un cheval, pour aller à Saumur, chez M. Chedeau ; il lui recommanda de le tenir prêt pour la pointe du jour. Il est rentré vers quatre heures du soir ; il était seul en partant et au retour.

PANNEAU dit CALABRE, cultivateur à Montreuil.

C'est le lundi, seulement, que Clair est venu le prier de l'assister chez M. Chedeau, de dire à cet avoué la quantité de paille et de fumier qu'il avait cubée. Ce n'est que vers midi, qu'ils ont pu parler à M. Chedeau. — Il a dîné avec Clair ; il est vrai qu'il a dit d'abord avoir dîné à l'*Hôtel de France*, mais il s'était trompé, c'est à la *Boule-d'Or* qu'ils étaient descendus. En arrivant à Montreuil, vers quatre ou cinq heures, il a quitté Clair auprès du pont. Il ne savait rien des événements d'Angers.

Pierre MEUNIER, cultivateur à Brézé.

Le témoin a rencontré Guyard, quinze jours après le voyage de Clair. — Guyard lui a dit : C'est peut-être à cause des affaires d'Angers, que Clair est allé à Saumur. Il ne peut assurer que Guyard ait dit peut-être.

Jean LANGLOIS, cultivateur et maire du Vaudelenay :

« Je ne sais rien personnellement. Je ne connais point de mal de Gallard ; quand la justice est venue chercher la boîte, j'étais présent. J'ai remarqué qu'elle était percée, que le mandrin était percé aussi, mais peu, vis-à-vis le trou de la boîte. — Si le mandrin eût été bien ajusté, on aurait pu mettre le feu à la poudre ; le mandrin n'était pas forcé, on le mettait et était à volonté. — On m'a rapporté que Tessier s'était vanté de vouloir me tuer ; je ne sais pas, on ne connaît pas la volonté des hommes ; toutefois, je n'étais pas très-rassuré. — J'ignore si Tessier fils a tenu les mêmes propos, je n'ai jamais entendu parler de lui pour la politique. Quant au père, il y a quelque chose ; je causais peu avec lui, je ne le crois pas haineux. Sur

les arrestations faites au Vaudelenay, trois m'ont surpris, celles de Gallard et Tessier fils; je n'avais jamais entendu dire de mal de Guiffard et Panneau avant les affaires d'Angers, depuis on avait rapporté les propos qu'ils avaient tenus, et l'on se tenait un peu en garde. Ropequiau passe pour exalté; on a été surpris que son neveu ne fût pas arrêté. — On a dit que c'était à Montreuil que se réunissaient tous les hommes hostiles au Gouvernement dans le pays. »

Claude CAILLARD, maire de Méron :

« Je ne sais rien personnellement des prévenus : seulement, dans le pays, on les regardait comme des hommes voulant massacrer les prêtres et les nobles. On a dit que Huard et Goron faisaient partie de la société. Je ne sais rien de Duret, de Moulin, de Fillion. Quant à Couineau, sa femme a voulu être institutrice à Méron; on l'a refusée à cause des opinions de son mari. Clair n'habite Méron que depuis quelque temps. Le 27, mes enfants l'ont rencontré partant pour Saumur. Le lendemain, on a dit qu'il avait fait ce voyage à cause de ses affaires avec M^{me} Peltier. Clair m'a dit moi qu'il avait fait ce voyage dans la voiture publique, à d'autres, c'était dans la voiture de M. Bry; il a expliqué ces mensonges, en disant qu'il avait voulu cacher cette dépense à sa femme; je n'avais jamais entendu dire qu'il s'occupait de politique. On croit que c'est Panneau qui a dévoué Clair. »

Le témoin ne se rappelle pas avoir dit à M. le juge de paix de Montreuil, que les conjurés devaient couper le chemin de fer. Le voisinage de Montreuil l'inquiète; M. le Curé lui aurait rapporté qu'on lui avait dit que des propositions avaient été faites à Julien Rousseau.

Femme CAILLARD, de Méron :

Elle dépose comme son mari, ajoute seulement qu'elle a oui-dire que les conjurés devaient couper le chemin de fer; qu'elle croit Clair incapable d'une mauvaise action; il n'a été dérangé que par les mauvaises compagnies qu'il fréquentait.

Alexandre CAILLARD, de Méron :

Clair, le 27 août, à trois heures du matin, allait à Saumur, à cause de ses affaires avec M^{me} Peltier; le lendemain il dit au témoin avoir été dans la voiture de M. Bry; Montreuil est la route généralement suivie avec les charrettes pour aller à Saumur; il ne sait quand Clair a rentré. Le 16 septembre, Duret lui a dit : que tout allait bientôt chavirer.

François CHARRIER, de Montreuil :

En 1853, aux vendanges, Goron, parlant du prix de la journée des ouvriers, disait que les prêtres et les nobles accaparaient le blé; qu'on voulait les faire mourir de faim, et ajoutait que si on continuait à les payer si cher, ça ne pourrait durer longtemps.

Jacques MÉCHIN, vétérinaire à Montreuil :

« Au mois de mars 1854, Derouin travaillant chez moi se plaignait de la misère; je l'encourageais, lui disant que des sociétés de bienfaisance s'occupaient de soulager ceux qui souffraient : Oh! à ceux-là, me dit-il, nous ferons faire les Pâques de bonne heure; les prêtres et les nobles remplaceront les détenus actuels de Cayenne. — Que pourrait faire Montreuil, lui dis-je? — Tout est organisé, répondit-il, ça éclatera partout. »

Jean HUET, maréchal à Montreuil, rapporte qu'en 1854, dans le temps des neiges, plusieurs personnes étaient réunies dans une boutique, l'une d'elles aurait dit : Du coup, nous les tenons tous ces gens-là (les dévots), gare à la société de Saint-Vincent-de-Paul. — Goron vendait beaucoup; il n'a jamais entendu de bruit chez lui.

François DABURON, maçon à Montreuil :

En 1853, Reclus lui a tenu le propos suivant : Ça n'ira pas bien d'ici à un moment; ceux qui ne seront pas de notre avis, passeront l'arme à gauche; nous nous déguiserons, irons frapper aux portes pendant la nuit, et ceux qui nous ouvriront, nous les assommerons.

Louis MORILLON, ancien notaire à Montreuil, dit que Huet lui a rapporté le propos qui suit, tenu par Reclus avant les affaires d'Angers : L'affaire se mitonne, nous tenons les prêtres et les nobles.

HUET-LATREILLE ne croit pas avoir tenu le propos tel que le rapporte M. Morillon : Reclus lui a dit : Tout est cher, le peuple est fatigué, on dit que les prêtres et les nobles sont cause de cela, il faut espérer que ça finira.

Femme MAITREAU, métayère à Chanteloup (Vaudelenay).

Hillaire Guiffard faisait des métives dans la ferme qu'ils tiennent, son mari et elle, de M^{me} Jarry. Guiffard, sur la cour à battre, disait : que bientôt ils iraient frapper aux portes pendant la nuit, que ceux qui ouvriraient, seraient assommés à coups de marteau; Gallard, disait-il, devait fournir les marteaux. Quand ça viendra-t-il que nous bûcherons dans la chair humaine. Panneau était présent et disait qu'il

voudrait déjà y être. Tous deux voudraient que le boisseau de blé valût 25 francs. Ils faisaient trembler par leurs propos; je n'osais plus sortir le soir. La mère de Guiffard, elle-même, lui reprochait ses paroles et pleurait, en disant : faut-il qu'un fils tienne de pareils discours !

René MAITREAU, fermier chez M^{me} Jarry, à Chanteloup.

Le témoin, dont la déposition est la même que la précédente, dit que de très-loin il entendait Guiffard proférant les propos qui lui sont imputés; le témoin ne sait rien contre Gallard.

Julie PASQUIER, domestique de M^{me} Jarry, dit que Guiffard et Panneau tenaient de vilains propos, qu'ils iraient frapper aux portes, et assommèrent ceux qui viendraient leur ouvrir.

La femme CHOLET, du Vaudelenay, étant un jour avec Ropequiau, causait de la cherté du pain : Il faut laisser venir les Russes, dit-il, ils nous le vendront à meilleur marché; puis il dit à la femme Brochain : vive la République; elle va bientôt venir, mais il ne faut pas le dire.

BRUNET a entendu Ropequiau, vers la fin d'avril dernier, dire, dans les vignes : vive les rouges; — c'était au moment des élections.

Charles RANGEARD a entendu Tessier fils, dans les premiers jours de septembre, dire que s'ils venaient à bout de leurs desseins, il y en a beaucoup qui y passeraient, Meunier entr'autres.

Nicolas-Louis HUET, du Vaudelenay.

« Tessier père disait un jour que les affaires allaient mal, que s'ils réussissaient il y en aurait plusieurs qui auraient du mal. Je lui reprochai ces paroles, je lui fis remarquer qu'il gagnait de l'argent : C'est vrai, dit-il, mais d'ici à peu de temps, ça ira mieux, tu entendras parler de quelque chose; — c'était avant les événements d'Angers. Peu de jours après je le rencontrai : Tu vois, me dit-il, que je ne t'avais pas trompé. Dans le moment passèrent sur la grande route, plusieurs ouvriers : Ce sont, ajouta-t-il, des ouvriers qui se rendent à Caen et à Rouen, pour un deuxième coup qui ne manquera pas, celui-là. »

BIARD a entendu Tessier, en 1850 ou 1851, dire que Napoléon ne serait pas longtemps président, qu'il ne serait jamais roi, que ce serait plutôt Henri V. Que Napoléon était un s...

MORIN, cultivateur au Vaudelenay, dépose comme suit :

« Il y aura 2 ans, au mois de février prochain, j'eus une difficulté avec Tessier fils, pour le paiement d'un loyer. Il vit sur ma cheminée un pistolet, il me le demanda, le prit et me tint quitte de la somme qu'il me réclamait. »

« C'est moi, dit Roger DURAND, qui ai porté le pistolet de Marchais à raccommoier. — Je le lui ai reporté 15 jours après. »

La femme BARRIER rapporte que c'est au mois d'août dernier, que Roger a apporté à son mari le pistolet de Marchais à raccommoier. Il lui fut remis à la fin du mois. Roger avait dit de faire la réparation de suite, que c'était pressé.

René BAZILLE dépose de la manière suivante : « Tessier fils m'a dit que si leurs desseins réussissaient, Meunier passerait un des premiers. »

Mathieu FILLON raconte qu'il a cru que son fils était associé aux autres, quoiqu'il n'ait jamais voulu en convenir; mais ce jeune homme a écouté les conseils de son frère qui est au service et il s'est retiré de cette position dont lui, père, était effrayé.

Lucien ROUSSEAU ne sait pas où le Curé de Méron a pris qu'il lui avait été fait des propositions. Il ne lui en a jamais été fait. Seulement, en 1848, Clair lui a offert un journal qui, croit-il, venait de Montreuil. On lui a dit que Clair était toujours avec les rouges.

Pierre JAMIN, de Montreuil.

« Le 19 août dernier, Huard et Egron, dans la cave de Rouget, ont dit à ce dernier : « Mais, vous êtes des nôtres; » puis entrant dans la cave, Egron a tiré un papier de sa poche et a écrit le nom de Rouget. Huard ne m'a rien dit, c'est Egron qui m'a parlé. »

A 6 heures 1/2 l'audience est levée, et l'affaire renvoyée à samedi, à 11 heures.

AUDIENCE DU 22 DÉCEMBRE 1855.

Audition des témoins à décharge.

Louis-Victor PAVIE, propriétaire à Angers, connaît Tessier père depuis cinq ans, il lui a toujours paru un homme sage, étranger à la politique, témoignant même du dégoût pour les exaltés.

Charles-Émile DEZANNEAU, propriétaire à Chicé, connaît Tessier depuis un an; il n'a jamais vu en lui qu'un homme honnête et probe, incapable d'une mauvaise action; jamais il ne l'a entendu parler politique. Le témoin croit que Tessier, qui lui a témoigné plusieurs fois de la confiance et de l'amitié, se serait ouvert à lui à ce sujet, s'il eût

été travaillé de ces pensées-là.

BEAURON père, propriétaire au Vaudelenay, ne sait rien contre Tessier, avec lequel il a eu des relations.

Jean-Baptiste CHATENAY, propriétaire à Varrains, dépose qu'ayant en l'intention d'acheter une propriété dans les environs du Vaudelenay, il eut besoin de quelqu'un qui lui donnât des renseignements. Il demanda à Lemoine s'il pouvait s'adresser à Tessier. Ne le faites pas, répondit-il, et il dit au témoin qu'il était mal avec Tessier.

POYNOT, notaire à Montreuil, se souvient que Tessier a été forcé, comme mandataire de N. de poursuivre Lemoine. Celui-ci a été contraint de revendre les biens acquis; de là, rancune.

Gustave LEPOUDRÉ, vétérinaire à Montreuil, était au Puy-Notre-Dame avec Dagot; ils se sont quittés au Puy, vers dix heures du soir.

LAMOUREUX, du Puy-Notre-Dame, certifie que Dagot était encore au Puy le 26, à neuf ou dix heures du soir, il était plutôt dix heures que neuf.

Louis JOUAULT, ancien notaire au Puy, a passé la soirée avec Dagot; ils ne se sont séparés qu'à dix heures du soir.

La femme SIDAINE, aubergiste au Puy-Notre-Dame :

« Le 26 août, dit-elle, M. Dagot est arrivé chez moi de bonne heure, et n'est reparti que sur les dix heures. Je me rappelle même que M. Dagot dit à mon fils : Il est inutile d'allumer les lanternes de ma voiture, car à l'heure qu'il est, certainement, je ne rencontrerai pas les gendarmes. »

GUÉRIN-MALGA, forgeron à Montreuil, a vu Dagot à l'assemblée du Puy-Notre-Dame; le lendemain il l'a vu encore allant du côté de Thouars pour ses machines à battre, et alors Dagot lui dit qu'il n'était rentré du Puy, la veille, qu'à onze heures ou minuit.

BLACHEQUIN, terrassier à Montreuil, affirme que le lundi 27, Dagot était rendu à sa mécanique vers midi.

Pierre COTILLON, fermier de M. de La Selle, à Cerçay :

« Le lundi 27, j'ai vu M. Dagot à Cerçay, vers midi; il m'avait dit, la veille, au Puy, qu'il arriverait à cette heure-là. »

René RANGEARD, de Briou, a vu le 27 M. Dagot, vers sept ou huit heures du matin; il est parti de Montreuil, à dix heures et demie environ; et le mardi, il lui a porté une pièce de mécanique qui avait été oubliée.

BOUGRON, de Mozé, a acheté de M. Dagot, le 26 août, une mécanique, au moment où M. Dagot parlait pour le Puy; il lui donna rendez-vous pour le lendemain de bon matin, parce qu'il devait aller à Cerçay.

NOLLET, cultivateur, à Mozé :

« Le lundi 27, Dagot est venu chez moi, vers cinq heures et demie ou six heures. Il n'a pas dételé. »

Marie CHEVALLIER, domestique, à Bouillé-Loretz, affirme que le lundi 27, Dagot a passé à Bouillé, dans la matinée.

J.-B. MOTAIS, menuisier à Mozé, a trouvé, le lundi, sur la route, une courroie qu'on lui a dit alors appartenir à M. Dagot, qui venait de passer.

Louis GOUPIL, meunier au Vaudelenay, ne sait rien de mal contre Gallard. Bertrand a été domestique chez lui, s'y est fort mal conduit; il s'est donné pour garçon alors qu'il était marié, et a recherché plusieurs filles en mariage.

Le témoin BESNIER n'ayant à déposer que sur la moralité de l'un des témoins à charge, n'a pas été entendu par le Tribunal.

TOURAYNE, propriétaire, à Saumur, connaît Gallard, il l'emploie comme maréchal; il n'a jamais connu que du bien de lui, jamais il n'a remarqué en lui d'exaltation politique. Le témoin lui prêtait le *Moniteur*, Gallard le donnait à lire dans son auberge.

Michel CALASTRINGUE, garde d'artillerie, à Saumur.

Le témoin n'a rien à ajouter à son procès-verbal auquel il se réfère. Il déclare que la boîte qui lui a été présentée ne peut servir comme canon; il croit que le trou qui existe à cette boîte n'a point été fait comme lumière pour mettre le feu, que la culasse n'a jamais été destinée à fermer la boîte.

ROUSSEAU, quincailler au Puy-Notre-Dame a eu Gallard pour apprenti; il en a toujours été fort content.

HUBLLOT, soldat au 37^e ligne, partit en voiture du Puy-Notre-Dame, le 26 août, vers 10 heures; il ramena la femme Gallard au Vaudelenay; Gallard, qui était à sa maison, le fit descendre, le pria de boire un coup.

LINARD, cultivateur au Puy-Notre-Dame, se rendant du Puy, le 26, a trouvé Marchais au carrefour du Vaudelenay, il faisait brun, il était 7 ou 8 heures. Marchais a été son domestique, il y a 4 ou 5 ans, il n'a jamais eu à se plaindre de lui.

Jean RANGEARD, propriétaire au Vandelenay, fait travailler Gallard, n'a jamais eu qu'à se louer de lui, n'en a jamais entendu dire de mal.

Pierre BALLU atteste que Fillion a monté la mécanique de Dagot, le dimanche 26, vers 8 ou 9 heures du matin, qu'il est revenu le lundi et jours suivants au Vandelenay. Il ne sait comment Fillion a employé son temps dans la soirée.

Louise VINET, couturière à Montreuil, a vu Fillion, le 26; il est entré chez elle à midi et y est resté jusqu'à 11 heures du soir, en compagnie de plusieurs jeunes filles.

A 8 heures, après les remarquables plaidoiries de MM. les avocats, les chaleureuses et éloquentes conclusions de M. le Procureur impérial, M. Delavay, qui a présidé les débats avec tact et fermeté, lève l'audience et renvoie à lundi, 10 heures du matin, pour le prononcé du jugement.

AUDIENCE DU LUNDI 24 DÉCEMBRE.

A 10 heures du matin, l'enceinte réservée à la foule est complètement remplie, comme elle l'a été pendant les deux jours employés aux débats. Au milieu d'un silence profond, M. le Président prononce son jugement, duquel il résulte que Huard et Dagot sont seuls reconnus affiliés à une société secrète.

Huard est condamné à 13 mois de prison et 50 fr. d'amende.

Dagot, à 3 mois de prison et 50 fr. d'amende;

Guiffard, Panneau, Goron, Ropequiau, à 3 mois de prison et 50 fr. d'amende;

Tessier père, Tessier fils, Duret, à 1 mois de prison et 50 fr. d'amende;

Fillion, Couineau, Moulin, Marchais, Gallard, Clair, sont renvoyés de la plainte.

Ainsi s'est terminée cette affaire, dans laquelle, nous sommes heureux de le dire, nous n'avons entendu, dans l'accusation comme dans la défense, que des paroles pleines de tact et de convenance.

P. GODET.

CHRONIQUE POLITIQUE.

En tête de la partie non officielle du *Moniteur* se trouve une importante circulaire de M. le Préfet de police concernant les aliments à prix réduits.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Nous disions, il y a trois jours, que les familles n'auraient probablement qu'à se féliciter du taux proposé par la commission supérieure pour la prestation à payer, pour l'exonération du service militaire, en 1856. On verra, par l'arrêté suivant du ministre de la guerre, que cette prestation est fixée à 2,800 fr., somme évidemment inférieure au prix que coûteraient les remplaçants, et moyennant le versement de cette somme, les familles sont délivrées de tous les soins que leur occasionnait trop souvent la réception des remplaçants présentés, soucis qui ne cessaient pas encore alors, puisque leur garantie ne s'arrêtait pas même à l'incorporation. Dans le nouveau système, la somme une fois versée, l'Etat est substitué à la famille, et toute sollicitude lui est épargnée. — L. Boniface.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Arrêté du ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre portant fixation de la prestation individuelle à payer pour l'exonération du service en 1856.

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre :

Vu les articles 5, 6 et 7 de la loi du 26 avril 1855, sur la dotation de l'armée, ainsi conçus :

« Art. 5. Les jeunes gens compris dans le contingent annuel obtiennent l'exonération du service au moyen de prestations versées à la caisse de dotation et destinées à assurer leur remplacement dans l'armée par la voie du rengagement d'anciens militaires.

« Art. 6. Le taux de la prestation individuelle est fixé, chaque année, sur la proposition de la commission supérieure, par un arrêté du ministre de la guerre.

« Art. 7. Les versements des prestations à la caisse de la dotation doivent être effectués dans les dix jours qui suivent la clôture des opérations des conseils de révision.

« A l'expiration de ce délai, le conseil de révision, réuni au chef-lieu de département, prononce les exonérations sur la présentation des récépissés de versements. »

Vu la délibération de la commission supérieure de la dotation, en date de ce jour ;

Arrête :

Le taux de la prestation individuelle que les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1855 auront à payer pour obtenir l'exonération du

service militaire, est fixé à la somme de deux mille huit cents francs.

Paris, le 21 décembre 1855. VAILLANT.

Circulaire adressée par M. le ministre de la guerre aux préfets des départements, et portant envoi de l'arrêté qui fixe le taux de l'exonération du service militaire en 1856.

Paris, le 21 décembre 1855.

Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous adresser ampliation de mon arrêté en date de ce jour, qui, sur la proposition conforme de la commission supérieure de la dotation de l'armée, fixe à 2,800 fr. le taux de la prestation individuelle à payer par les jeunes gens de la classe de 1855 pour obtenir l'exonération du service militaire.

C'est dans le courant du mois de mars prochain que les conseils de révision auront à statuer sur les demandes d'exonération; les familles ont donc tout le temps nécessaire pour se conformer aux prescriptions de la loi.

Les versements de la prestation individuelle pourront avoir lieu, pour le compte de la dotation de l'armée, chez tous les déposés de la caisse des dépôts et consignation (receveurs généraux et particuliers des finances). Du reste, le règlement d'administration publique, qui ne tardera pas à être promulgué, et les instructions ministérielles qui l'accompagneront, feront très-prochainement connaître le mode d'exécution.

En attendant, Monsieur le préfet je vous invite à faire immédiatement publier et afficher mon arrêté et la présente circulaire dans toutes les communes de votre département.

Recevez, etc.,

Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre. VAILLANT.

Nous lisons dans le *Sun* :

« La France a envoyé une note énergique à la Prusse, lui enjoignant de discontinuer ses exportations en Russie d'objets de contrebande de guerre, sinon les flottes alliées mettront le blocus devant les ports prussiens. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 21 décembre. — On a reçu à Pétersbourg la dépêche suivante du général Mourawieff :

« L'armée turque d'Anatolie est anéantie par la chute de Kars.

« Les Russes y ont pris 130 canons et ils y ont trouvé un grand dépôt d'armes.

« 8,800 Turcs appartenant au Nizam (armée régulière) ont été faits prisonniers, et 6,000 redifs (milices) ont été renvoyés dans leurs foyers. »

(*Constitutionnel.*)

Berlin, 19 décembre. — L'ambassadeur de Suède à Vienne a formellement annoncé au ministre des affaires étrangères d'Autriche que son cabinet adhère aux vues des puissances occidentales touchant les quatre points de garantie. On dit que le comte de Stakelberg a fait parvenir de Saint-Pétersbourg à Vienne des propositions de paix qui diffèrent, sous quelques rapports, de celles sur lesquelles s'accordent l'Autriche et les alliés. La question des principautés est, assure-t-on, ajournée, et le comte Coromini doit, par conséquent, y reprendre le commandement qu'il y exerçait. (Standard.)

Berlin, jeudi 20 décembre. — On croit ici à un accord diplomatique entre les puissances signataires du traité du 2 décembre 1854; mais on doute que la Russie accepte les propositions qui lui seront faites, et l'on considère comme probable le rappel de Saint-Pétersbourg du comte Esterhazy. (Indépendance.)

Berlin, 21 décembre. — Le comte de Munster n'a apporté de Saint-Pétersbourg, ni lettre autographe du czar, ni propositions quelconques.

Berlin, vendredi 21 décembre. — Les propositions pacifiques de l'Autriche, si l'on en croit les bruits qui circulent, seront probablement communiquées à la Prusse avec invitation de les appuyer. — Havas.

Trieste, vendredi soir, 21 décembre. — Les nouvelles de Constantinople du 20 décembre, reçues ici, portent que la remise au ministre de la guerre ottoman du numéraire qui a été réalisé par l'emprunt turc négocié en France et en Angleterre, a fait monter rapidement le cours des piastres.

La capitulation de la ville de Kars n'était pas encore officiellement connue à Constantinople.

Le Sultan s'oppose à l'établissement d'une police qui serait organisée par les consulats des puissances étrangères.

Les nouvelles de Smyrne du 12 décembre portent que l'escadre anglaise, placée sous le commandement du contre-amiral Stewart, se préparait à partir pour Malte. Lejolivet.

Saint-Pétersbourg, le 21 décembre. — Le général Mourawieff mande, à la date du 28 novembre, qu'il a pris à Kars 12 drapeaux et 30,000 fusils. Le général Mourawieff a dispensé les Anglais faisant partie de la garnison de défiler devant lui.

Omer-pacha, en apprenant que le prince Bagra-tion avait reçu des renforts, s'est empressé de repasser l'Ingour, et il s'est replié sur Soukoum-Kalé. (Havas.)

Madrid, vendredi 21 décembre. — Demain doit être présentée aux cortès une proposition contenant un blâme contre le ministère. La crise ministérielle continue. Il n'est pas vrai que le maréchal Espartero doive se rendre à Logrono. — Lejolivet.

Berlin, samedi 22 décembre. — « Les propositions pacifiques de l'Autriche ont été communiquées au Gouvernement prussien, par le prince Esterhazy, ministre de l'Autriche près la cour de Berlin et parent du comte Esterhazy, ambassadeur de la Cour de Vienne à Saint-Pétersbourg.

« Le Gouvernement prussien appuiera ces propositions auprès du Czar. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Dans la nuit du 18 au 19 de ce mois, un vol de vin avec effraction extérieure a eu lieu près le cimetière de Saumur, dans les caves dites du Clos-Bonnet, au préjudice du sieur Jouan (Pierre), cultivateur au Pont-Fouchard, et du sieur Deval (Paul) père, cultivateur demeurant à Saumur, rue du Pressoir Saint-Antoine.

Ce vin, ou du moins la plus grande partie, a été retrouvé dans des caves abandonnées, dites Caves-Bruneau, situées dans la direction de Varrains.

Par suite d'une information à laquelle M. le Commissaire de police s'est livré, dans l'après-midi de vendredi 21, quatre individus de Saumur, prévenus d'être les auteurs de ce vol, ont été placés sous la main de la justice. P. GODET.

Mercredi prochain, M^{lles} FERNI donneront leur seul concert à la salle de spectacle. L'abondance des matières nous oblige à remettre à un prochain numéro des détails biographiques.

La musique de l'École impériale de cavalerie, dirigée par M. BRICK; M. BOULEAU-NELDI et M. ERNEST, artiste du théâtre d'Angers, prêteront leur concours à cette soirée musicale, dont voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

Ouverture par la musique de l'École impériale de cavalerie.

Les Souvenirs d'Haydn, fantaisie pour violon, de LÉONARD, sur les motifs de l'air : *Gott erhalte frnz den kaiser*, exécutée par M^{llo} Carolina FERNI.

Sebastopol, strophes à l'armée française, poésie de MAUGLERC, dite par l'auteur.

Souvenirs de Bellini, fantaisie d'ARTOT, sur l'opéra *la Somnambule*, exécutée par M^{llo} Virginia FERNI.

Le Touriste et la Bergère, chansonnette comique, par M. ERNEST.

Grande symphonie concertante, pour deux violons, d'ALARD, exécutée par M^{lles} Virginia et Carolina FERNI.

DEUXIÈME PARTIE.

La Fille du Régiment, composition d'ALARD, exécutée par M^{llo} Carolina FERNI.

Septième concerto de Beriot, exécuté par M^{llo} Virginia FERNI.

La Pie voleuse, ou le crime des couverts, scène comique, jouée et chantée par M. ERNEST.

Le Carnaval de Venise, pour deux violons, de ERNEST, arrangé et exécuté par les sœurs FERNI.

Pour la location des loges et les places à réserver, s'adresser chez M. THUAU.

Nous avons le plaisir d'annoncer le prochain passage en notre ville du PRINCE et de la PRINCESSE COLIBRI.

Le Prince est âgé de 23 ans, taille de 70 centimètres, pesant 8 kilos 1/8; la Princesse est âgée de 28 ans et a 81 centimètres de hauteur.

Ils sont accompagnés de cinq Écossais, dits Hommes à Clochettes, du *Cirque de l'Impératrice*, à Paris, exécutant avec des cloches qu'ils tiennent à la main tous les airs de nos grands opéras; les sons en sont très-harmonieux : ce sont les seuls qui existent dans ce genre.

Nous indiquerons ultérieurement le jour et la composition de ce spectacle nouveau.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC concernant les prix-courants.

La loi du 15 mars 1827 dispose, au deuxième paragraphe de son article 9, que les imprimés ne

peuvent être reçus à l'affranchissement dans les bureaux de poste aux prix fixés par les tarifs pour la taxe de cette nature d'objets, qu'autant qu'ils ne contiennent ni chiffres ni aucune espèce d'écriture à la main, si ce n'est la date et la signature.

Exécutée dans toute sa rigueur, cette disposition pouvait entraver l'usage des prix-courants, qui, en raison de la mobilité du cours des marchandises, exigent journellement des changements dans les chiffres destinés à l'indiquer.

Dans le but d'accorder une juste satisfaction aux réclamations du commerce sur ce point, M. le Ministre des finances a pris, sur la proposition du Directeur général des postes, une décision interprétative de l'article 9 de la loi du 15 mars 1827.

Cette décision, qui porte la date du 22 novembre 1854, est ainsi conçue :

« A l'avenir, et à titre d'essai seulement, les prix à porter sur les imprimés désignés dans le commerce sous le titre de *prix-courants* pourront être écrits à la main, ou modifiés également à la main lorsqu'ils auront été imprimés à l'avance, sans faire perdre à ces imprimés le bénéfice de la modération de taxe.

« Ces inscriptions ou modifications ne pourront être opérées qu'en chiffres. Si, par une supercherie quelconque, elles venaient donner à l'imprimé un caractère de correspondance, il serait taxé comme lettre. »

AVIS AU PUBLIC concernant l'affranchissement des cartes de visite.

Les cartes de visite peuvent être envoyées sous enveloppe par la voie de la poste.

Le prix de l'affranchissement est fixé ainsi qu'il suit :

1° Cinq centimes par enveloppe contenant soit une, soit deux cartes de visite adressées dans la commune siège du bureau de poste de dépôt, ou dans les communes desservies par ce même bureau, et réciproquement, soit de ces communes pour la commune siège du bureau de poste, soit de ces communes les unes pour les autres;

2° Dix centimes par enveloppe contenant une ou deux cartes de visite expédiées hors de l'arrondissement postal du bureau de poste de dépôt, pour un autre lieu situé dans l'intérieur de l'Empire.

Passé le nombre de deux cartes, il est perçu un port en sus pour chaque carte, suivant sa destination, sans que pourtant la taxe puisse excéder celle que payerait une lettre du même poids.

Les enveloppes des cartes de visite ainsi affranchies ne doivent pas être closes au moment du dépôt, afin que le contenu en puisse être vérifié; leur fermeture a lieu par les soins des agents des postes.

AVIS.

La loi du 23 mars 1855, sur la transcription, sera exécutoire le 1^{er} janvier 1856; tout possesseur de titres de créances doit se hâter de les vérifier, et de se conformer, s'il y a lieu, aux prescriptions de la nouvelle loi.

Bien des personnes ont éprouvé le mécompte de ne pas trouver dans le calendrier le saint dont ils portent le nom : cela tient à ce que le calendrier ordinaire ne contient que le nom des saints les plus célèbres ou ceux fêtés particulièrement dans le diocèse où s'imprime l'almanach; cela tient encore à ce que bien des noms ne sont que des dérivés des noms de saints et saintes. L'*Almanach Religieux* a rempli cette lacune en enregistrant les patrons de tous les noms usuels; il a près de mille saints dans son calendrier; ainsi saint Adolphe, saint Alphonse, sainte Emma, etc., y figurent et ne se trouvaient pas dans les anciens almanachs; Edmond, Francisque, Gustave, etc., etc., qui sont des dérivés, sont placés devant les noms dont ils dérivent. L'*Almanach Religieux* sera donc distingué des autres à cause de cette utile amélioration. (720)

LOTÉRIES AUTORISÉES DU GOUVERNEMENT : Les tirages de la SOISSONNAISE (de Prémontré), ST-ROCH et VILLORCEAU, auront lieu les 6 et 20 janvier, celui des ORPHELINES de PARIS prochainement. Plus de 350,000 fr. à gagner pour 15 fr. envoyés franco en un bon de poste à M. M. Estibal et fils, fermiers d'annonces, 12, place de la Bourse, à Paris; ou recevra : 1^o 10 billets assortis pouvant gagner par 7 tirages des lots de 100,000 fr., 50,000 fr., 25,000 fr., et plus de 1,000 autres lots importants; 2^o franco, pendant 6 mois, le *Moniteur de la Bourse*, journal des chemins de fer, bal-

les, entrepôts, etc.; guide indispensable des opérations financières, industrielles et commerciales, par lequel tout capitaliste ou actionnaire sait s'il faut vendre, garder ou acheter une valeur quelconque. Ce journal (2^e année) s'est engagé, en outre, par traité spécial, à publier régulièrement la liste des n^{os} gagnants à chaque tirage de loterie et à répondre à ses abonnés à toute demande de renseignements; 3^o on recevra, en sus et pour rien, soit les œuvres complètes de Molière, soit les *Animaux peints par eux mêmes*, de Grandville, soit le *Diable à Paris*, ouvrages riches, de 400 pages, illustrés de 200 belles gravures, pouvant être offerts en étrennes — En ajoutant 2 fr. 25 (pour port et emballage), on recevra cette prime franco. Soit pour le tout 17 fr. 25 c. ou 13 fr. seulement en abandonnant l'abonnement au journal. — En outre de cette combinaison, on peut souscrire à toutes les loteries (sans prime), en envoyant autant de fois 1 fr. que l'on désire de billets. (721)

Marché de Saumur du 22 Décembre.

Froment (hec. de 77 k.) 52 67	Graine de luzerne. 60 —
2 ^e qualité, de 74 k. 51 40	— de colza . . . —
Seigle 23 —	— de lin . . . 54 —
Orge 16 —	Amandes en coques . . . —
Avoine (entrée) . . . 10 —	(l'hectolitre) . . . —
Fèves 16 60	— cassées (50 k) 80 —
Pois blancs 24 —	Vin rouge des Cot.,
— rouges 24 —	compris le fût . . . —
— verts —	1 ^{er} choix 1854. 120 —
Cire jaune (50 kil) . 160 —	2 ^e — 100 —
Huile de noix ordin. 80 —	3 ^e — 90 —
— de chenevis . . . 63 —	— de Chinon . . 110 —
— de lin 63 —	— de Bourgueil . 140 —
Paille hors barrière. 47 —	Vin blanc des Cot.,
Foin 1853. id . . . 73 —	1 ^{re} qualité 1854 100 —
Luzeine 70 —	2 ^e — 80 —
Graine de trèfle . . . 73 —	3 ^e — 70 —

BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 64 65
4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 91 23.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ÉTRENNES.

Maison POLTI frères, 7, rue Royale, à Tours.

BIJOUTERIE, ORFÈVREURIE, HORLOGERIE, JOAILLERIE.

Exposition et Ouverture des Magasins d'Étrennes.

Bronzes d'art de Pradier, Fratin, Mène, Duret; Ébénisterie d'art de la maison TAHAN, petits Meubles, Caves à liqueurs, Nécessaires de voyage, etc. En dehors de tous les Articles de fantaisie dont les assortiments rivalisent avec les premières maisons de la Capitale, MM. POLTI ont l'honneur de rappeler à leur nombreuse clientèle leur spécialité de Parures pour mariage, Bracelets, Chaînes, Mathilde, Cordons-régence, Sautoirs, Montres de Genève et Suisse; 200 Pendules de tous modèles (garanties), Candélabres, Flambeaux, Statuettes, etc., etc.

Dépôt de l'Orfèvrerie CHARLES CHRISTOFLE et C^{ie}. — Les prix sont identiquement les mêmes qu'au siège de la fabrique.

FEUILLETON

LES GENTLEMEN DE GRANDS CHEMINS.

(Suite.)

— C'est singulier, pensa le lieutenant, M. Blackheath se conduit avec moi comme la Bohémienne. Est-ce qu'il m'en voudrait aussi parce que j'ai tué son coquin de Lovel?

Il quitta sa femme, il parcourut inutilement le foyer, les corridors; il alla enfin frapper à la loge où il avait aperçu le capitaine.

— Mesdames, dit-il aux personnes qui l'occupaient, seriez-vous assez bonnes pour me donner quelques renseignements sur un vieux monsieur, un Anglais, qui m'a paru être de votre compagnie?

Ces deux dames étaient seules, leurs maris devaient les rejoindre plus tard; elles avaient bien entendu quelqu'un entrer dans la loge et en ressortir; mais l'opéra captivait toute leur attention; on représentait *Iphigénie*; c'était Lainez qui jouait Achille, et M^{me} Branchu tirait les larmes de tous les yeux dans le rôle de Clytemnestre.

— Ah! ah! se dit M. Parker, le capitaine et sa bohémienne ont tous deux quitté l'Angleterre et sont à Paris: ils vont donner du fil à retordre à la police française.

M. Parker se trompait sur le compte du capitaine et il devait bientôt apprendre que la police française n'avait pas à le redouter.

A cette époque, la France était avec raison enivrée de

sa gloire et elle en recueillait les fruits. Les chefs-d'œuvre de l'Italie arrivaient à Paris et venaient orner notre musée national. On admirait au Louvre la *Transfiguration*, la *Vierge à la Chaise*, la *Communion de saint Jérôme* et une foule d'autres tableaux les plus précieux du monde.

L'école italienne brillait donc à Paris de tout son éclat; l'école espagnole, au contraire, y était presque inconnue. Aujourd'hui même nous sommes loin de la connaître parfaitement. Vélasquez n'a guère peint que pour les rois d'Espagne. Ses principaux tableaux sont encore à Madrid ou à l'Escurial. Nous n'avons à Paris et en France que les productions les moins estimées de Zurbaran et de Ribeira; Murillo seul jouit d'une grande popularité, d'abord parce que la première de ses qualités, la couleur, ne l'a jamais abandonné durant sa longue carrière, et que ses œuvres les moins importantes ont toujours le riche coloris du maître.

M. Parker se rencontra un jour chez lord Cornwallis avec sir Edmond R...., un de ses amis, qui l'engagea à venir voir une merveille qu'il ne rencontrerait pas au Louvre.

— C'est un tableau de Murillo, lui dit-il; il appartient à un certain M. Thornill, qui, je crois, a été marchand de tableaux à Londres dans Piccadilly; il me semble que j'ai vu son magasin, à l'enseigne du *Chat sauvage*: singulière enseigne pour un marchand de tableaux! Ne vous rappelez-vous pas le *Chat sauvage*, lieutenant?

— Pas le moins du monde.

— Ce Thornill, poursuivit sir Edmond est retors

comme un vieil usurier et fin comme l'ambre; du reste, homme de bonne compagnie et causeur agréable; il attire chez lui les Anglais, qui parlent plus librement chez un compatriote qu'ailleurs, et il a une assez belle galerie. Le morceau capital est ce Murillo, que je vous engage à venir voir. Je me suis pris de caprice pour ce tableau. J'en ai offert d'abord trois mille guinées, puis quatre mille, puis six mille, et je n'ai pu décider ce maudit marchand à me le vendre: il tient à son Murillo comme un amant tient à sa maîtresse.

Sans être indifférent aux arts, M. Parker les cultivait peu, il consentit donc à aller chez M. Thornill, plutôt pour ne pas se priver de la compagnie de son ami sir Edmond, que par amour pour Murillo.

La voiture des deux Anglais les conduisit rue de Provence, qui était alors une des rues les plus aristocratiques de Paris. Ces messieurs entrèrent dans une belle maison, montèrent au premier étage, et les appartements de M. Thornill leur furent ouverts. De nombreux tableaux couvraient les murs. Sir Edmond ne donna pas à M. Parker le temps de les examiner.

— Venez, mon cher lieutenant, venez voir le Murillo, lui dit-il.

Il fit traverser plusieurs pièces au lieutenant et l'introduisit dans un petit salon élégamment meublé, dont le principal ornement était le tableau de Murillo. M. Parker ne fit qu'y jeter les yeux, et il poussa un cri involontaire.

— Ah! dit-il.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire
priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 26 décembre 1855, à midi,
il sera procédé, par le ministère de
M^e Henri Plé, commissaire-priseur,
en la maison où est décédée la veuve
REVEILLEAU, sise à Saumur, rue Saint-
Nicolas, à la vente publique aux en-
chères du mobilier de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, draps, cou-
vertures, rideaux, serviettes, effets,
armoire, buffet, huche, table, chais-
ses, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

LES BIENS IMMEUBLES

Que M. Raphaël HUDAULT possède
dans les communes de Saint-Lambert-
des-Levés, de Saint-Martin-de-la-
Place et des Rosiers. (718)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON et des MAGASINS,
Occupés par M. Besnard, charpentier,
Rue de la Visitation.

S'adresser à M. GRANRY, sur les
Ponts. (680)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour
arrêter promptement la chute des che-
veux; elle en empêche la décoloration,
nettoie parfaitement le cuir chevelu,
détruit les matières grasses et
pellicules blanchâtres; ses proprié-
tés régénératrices favorisent la repro-
duction de nouveaux cheveux, les
fait épaissir et les rend souples et bril-
lants, et empêche le blanchiment; GA-
RANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen,
rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Sau-
mur, chez M. Eugène Pissot, et chez
M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean.
PRIX DU POT: 3 FR. (292)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la
Sous-Préfecture et de la Mairie.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

A Saumur, rue Royale,

Présentement occupée par M. Lefflet-
Guillemet, peintre.

S'adresser audit notaire. (577)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

La MAISON occupée par M^{me} GRÉARD,
rue Saint-Jean.

S'adresser à M. GALLEAU fils.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON NEUVE,

Rue de la Basse-Île, appartenant à
M. Ossant.

S'adresser audit notaire. (589)

A LOUER

OU A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière,

Occupée par M^{me} veuve Peltier.

S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

M. GRÉARD quitte son magasin de
la rue Saint-Jean pour agrandissement
de commerce en cette ville. (622)

On désire un APPRENTISSANTIER.
S'adresser à M. BLANCHET, gantier,
place de la Bilange. (566)

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou
pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan,
place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

COMPTOIR VINICOLE ET COLONIAL DE LA GIRONDE CHOCOLAT DE L'INFANTE FABRIQUE DE CHOCOLATS ESPAGNOLS

B. DELPUGET et SAZIAS jeune, propriétaires-gérants à Bordeaux.

Ce Chocolat se trouve seulement à Saumur, chez MM. MORIN et MAILLET,
négociants-épiciers, rue Beaurepaire, inutile de le demander ailleurs à Saumur;
l'excellence de ce produit dispense de tout éloge et de toutes réclames. (694)

PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhes, enrouements et irritations de
poitrine, est approuvée par trente-six années de succès, et un rapport officiel, en
date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et
des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que
l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AÎNÉ, inventeur. — Une instruc-
tion est jointe à chaque boîte. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 43; à Angers,

chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Chalonnes-sur-Loire, Guy, ph.;
Chateaufort sur-Sarthe, Hossard, ph.; Cholet, Bontems, ph.; Saumur, Brière,
ph.; Saint-Florent-le-Vieil, Maussion, ph.; Doué-la-Fontaine, Peltier, ph.

LES NOMBREUSES COMMANDES

que nous recevons pour l'intérieur de la France ainsi que pour l'étranger,
depuis le commencement du temps froid et humide, prouvent que l'on considère
généralement cette précieuse farine comme très-nutritive.

CONSTIPATION HABITUELLE

dyspepsie, diarrhée, glaires, affections bilieuses, gastrites, douleurs nerven-
ses; maladies du foie et des reins; toux, catarrhes, bronchites, consommation,
douleurs de tête, guéris par: la Révalescière du Barry; c'est une nourriture
délicieuse, réparatrice et curative; elle rétablit en peu de temps les constitu-
tions les plus débilitées et les plus chétives. Il est reconnu qu'on l'emploie avec
beaucoup de succès, et de préférence même aux laitages, pour servir à l'ali-
mentation des enfants du premier âge. — Brochure et prospectus gratis, rela-
tant de nombreuses guérisons. — Dépôts à Paris et dans toutes les villes de
France. Dépôt central, rue Hauteville, 32.

A Saumur, dépôt chez MM. DAMICOURT, pharm.; à Angers, Charles
MÉNIÈRE, place du Pilon; à Tours, MM. DUGENET-BONNEBAULT, 11, rue
Royale; V^{or} SUEZ, Roche fils, rue de la Seillerie, 35. (000)

AUX PERSONNES STUDIEUSES

La Librairie GODFROY, Grand-rue, près St-Pierre, à Saumur, vient
encore d'accroître son Cabinet de lecture d'un grand nombre de bons
Ouvrages en Mémoires, Voyages, Histoires et Romans de mœurs.

Abonnement pour un mois, 1 fr. 50; pour six mois, 6 fr., soit pour la
ville soit pour la campagne.

MÉRIENNES

Cette Librairie a aussi fait de grandes acquisitions d'Articles de jour de
l'An, qu'elle vendra à des prix très-moderés. Il y aura exposition de ces
articles depuis le 25 décembre jusqu'au 3 janvier. — Elle donnera une
prime à ses acheteurs.

VIN ANTI-GOUTTEUX et anti-rhu-

matismal
(de colchique du Codex), de A.
d'ANDURAN, médecin-pharmacien à
La Rochelle, avec lequel l'auteur
s'est guéri d'un rhumatisme gout-
teux. Ce remède, admis à l'Exposi-
tion universelle de 1855, arrête de
suite l'accès et guérit radicalement
les affections gouteuses nouvelles;
dans les anciennes il en éloigne de
plus en plus les accès et les rend très-
benignes. Prix du flacon et du mé-
moire: 10 fr. — Dépôt chez M.
PERDRIAU, ph. à Saumur. (525)

Année 1856.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES

A PARIS, rue Saint-Sulpice, 30. — A LYON, Grande-Rue-Mercièrre, 49.

50 centimes.

ALMANACH RELIGIEUX

(1^{re} année) POUR 1856 (1^{re} année)

CONTENANT :

CALENDRIER SPÉCIAL, avec 2 et 5 saints par jour et les
noms usuels dérivés des noms de saints.
GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE. Le Sacré
Collège. — Cardinaux. — Episcopat français. — Mi-
nistère des cultes, etc.
VIE DE LA SAINTE VIERGE MARIE, avec gravures.
LA GUERRE D'ORIENT. Les causes. — La guerre. — Mort
chrétienne du maréchal Saint-Arnaud. — Les Sœurs
de charité en Orient. — Dévoement des aumôniers.
— Les Soldats français devant le respect humain. —
Prise de Sebastopol. (6 gravures).



SUITE DU CONTENU :

L'EXPOSITION UNIVERSELLE et des beaux-arts (5 gravures).
VIE DE SAINT NAPOLEON et de ses frères, natifs de Corse,
martyrs à Rome.
LITTÉRATURE. Les deux Croix, nouvelle par Balleydier.
POÉSIE. Les catacombes de Rome.
MUSIQUE. Hymne au Saint-Esprit, paroles du R. P. Petitot,
musique de J. Tariot.
ANECDOTES. Pensées morales.

Un joli volume avec Gravures et Couverture en couleur.

PRIX : 50 CENTIMES.

En cette ville, chez M. GAULTIER, libraire; dans toutes les librairies religieuses; dans les localités sans libraire auprès des colporteurs.
Et chez l'éditeur HOUSSIAUX, rue du Jardinot, 5. — (Il y a des exemplaires estampillés pour la vente à la porte des églises).

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,